BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1107

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

793 346 057 RCS Nantes.
H. CARNOT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 50000 EUR.
Adresse : 44, rue Ernest Sauvestre, 44400 Reze.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION H. CARNOT SARL au capital de 50 000 € Siège social : 44 rue Ernest Sauvestre - 44400 REZE 793 346 057 RCS NANTES PAINS ET TRADITIONS SAS au capital de 7 700 € Siège social : 12 Avenue Carnot - 4400 NANTES 437 588 916 RCS NANTES Aux termes d'un acte sous seing privé du 26 novembre 2020, la société H. CARNOT et la société PAINS ET TRADITIONS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société H. CARNOT par la société PAINS ET TRADITIONS, sur la base des comptes estimés au 31 décembre 2020, la fusion devant produire effet fiscalement et comptablement, de façon différée, au 31 décembre 2020 à minuit. La société H. CARNOT ferait apport à la société PAINS ET TRADITIONS de la totalité de son actif estimé au 31 décembre 2020 à 1 287 456 €, à charge de la totalité de son passif estimé au 31 décembre 2020 à 394 876 €. L'actif net apporté serait ainsi de 892 580 €. Le rapport d'échange retenu est 1 action de la société PAINS ET TRADITIONS pour 149 parts sociales de la société H. CARNOT. Ainsi, en rémunération de cet apport, 483 actions nouvelles seraient créées par la société PAINS ET TRADITIONS à titre d'augmentation de son capital d'un montant de 5.078 euros. Le montant de la prime de fusion s'élève en conséquence à 887 502 €. Afin de ne pas détenir ses propres actions, la société PAINS ET TRADITIONS procèdera immédiatement après l'augmentation de capital à une réduction de son capital pour un montant de 7 322 € correspondant à la valeur nominale des actions annulées. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES le 26 novembre 2020 pour les sociétés H. CARNOT et PAINS ET TRADITIONS..